



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC

Publication et entrée en vigueur des règlements numéro 272-2024 et 273-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné en vertu de l'article 451 du *Code municipal du Québec* (RLRQ., c. C-27.1) :

QUE le règlement numéro **272-2024** établissant la tarification des biens et services municipaux a été adopté par le conseil municipal le 9 avril 2024;

QUE le règlement numéro **273-2024** visant à modifier les tarifs des permis et certificats et à regrouper tous les autres tarifs exigés au règlement de tarification de biens et services municipaux été adopté par le conseil municipal le 9 avril 2024;

QUE les règlements numéro 272-2024 et 273-2024 sont **entrés en vigueur** le 10 avril 2024.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 10 avril 2024.

Jessica Mc Kenzie, B. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière